



29 DEC. 2022

## AVIS

### Résultats définitifs du concours d'accès aux Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de la Santé session du 11 décembre 2022

Il est porté à la connaissance des candidats dont les noms figurent sur les listes principales, ci-jointes, qu'ils sont admis définitivement au concours d'accès aux Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de la Santé, session du 11 décembre 2022. Ces candidats doivent se présenter aux instituts où ils sont admis pour s'inscrire, à partir **du lundi 09 janvier 2023**, munis des pièces suivantes :

- L'original du diplôme ou de l'attestation de scolarité ;
- Une copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Electronique ;
- Une copie légalisée du permis de conduire pour les techniciens ambulanciers.

Il est à signaler que les candidats des listes principales admis et non-inscrits dans un délai de cinq (05) jours, à compter du lundi 09 janvier 2023, seront **éliminés** définitivement et remplacés par les candidats de la liste d'attente, et que les places vacantes seront affichées ultérieurement sur le site du ministère [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma).

**Cet avis tient lieu de convocation.**

Pour le Ministre de la Santé et de la Protection  
Sociale et par Délégation  
Le Directeur des Ressources Humaines  
Signé : M. ZNYBER-BACH ADIL

